

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : 1e partie, Titre VII k . Unités armées du matériel de 240 (Mles 1884 et 1917) à tracteurs, mise de la pièce à la position en batterie et hors batterie, service des pièces, Approuvé par le Ministre de la Guerre le 16 décembre 1925

Auteur(s) : France Ministère de la guerre

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1925

Description matérielle : 1 vol. (81 p. + 13 pl.) ; 19 cm